

Le dossier

PROFESSION :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

Au cœur des territoires, premier interlocuteur direct des citoyens, le secrétaire général de mairie joue un rôle majeur pour faire vivre les services publics locaux et accompagner les élus des communes rurales. Elle ou il est souvent le seul personnel municipal. Nous sommes allés à la rencontre de deux d'entre eux, dans le Calvados et l'Oise, pour mieux comprendre à quoi ressemble leur quotidien.

Rédaction et photos : Hélène Leclerc



Audrey Herlin devant la mairie de Lingèvres, dans le Calvados.

PLUS DE 1 900 POSTES de secrétaire de mairie sont vacants en France.

Un tiers d'entre eux partiront en retraite en 2030. Plus de 1 900 postes de secrétaire de mairie sont vacants en France. Face à cette situation, le Sénat est monté au créneau. En juin 2023, une mission sénatoriale d'information sur l'avenir du métier de secrétaire de mairie présentait dix-sept propositions pour « faire de la fonction de secrétaire de mairie un véritable métier. » Meilleure reconnaissance via notamment l'attribution d'une prime de responsabilité, montée en compétences et promotions internes facilitées : ces mesures sont inscrites dans la loi, votée le 30 décembre 2023 (*lire l'encadré*). Une nouvelle plutôt bien accueillie par les concerné(e)s, qui veulent de la reconnaissance à la hauteur de leurs responsabilités. Et ne plus être perçu(e)s comme celles et ceux qui tiennent l'agenda du maire.

« MA PLUS GRANDE PEUR ÉTAIT D'ÊTRE TOUTE SEULE »

Lingèvres, commune du Calvados de 500 âmes située à une vingtaine de kilomètres de Caen. La mairie est campée en face de l'église et entourée de quelques commerces : un restaurant, un bar-tabac, un coiffeur. Je retrouve Audrey Herlin, 26 ans, secrétaire générale de cette mairie depuis janvier 2023. Pull rouge, jean noir et baskets, elle est installée derrière son bureau, bien rangé. Ce métier, elle ne l'a pas choisi au départ. « J'ai toujours eu envie de travailler dans le service public, d'être proche des gens, sans avoir le côté lucratif. » Diplômée d'une licence Administration économique et sociale, elle s'inscrit aux concours pour devenir professeure des écoles mais n'est pas reçue. Elle se tourne vers Pôle Emploi pour trouver sa voie. « On m'a

proposé d'intégrer la formation Secrétaire de mairie dispensée au centre de gestion de Hérouville-Saint-Clair. J'ai passé un écrit et un oral avant d'être acceptée dans ce cursus. » Quatre mois de formation, un stage à la mairie de Fontaine-Étoupefour où elle apprend le métier aux côtés de ses collègues, et elle décroche un premier poste de comptabilité au sein de la communauté de communes Seulles Terre et Mer. « Avec les autres étudiants de la formation, on avait créé un groupe WhatsApp pour se donner des bons plans et trouver plus facilement du travail. » Puis, elle entend parler d'un remplacement de la secrétaire de mairie de Lingèvres et Bucéels.

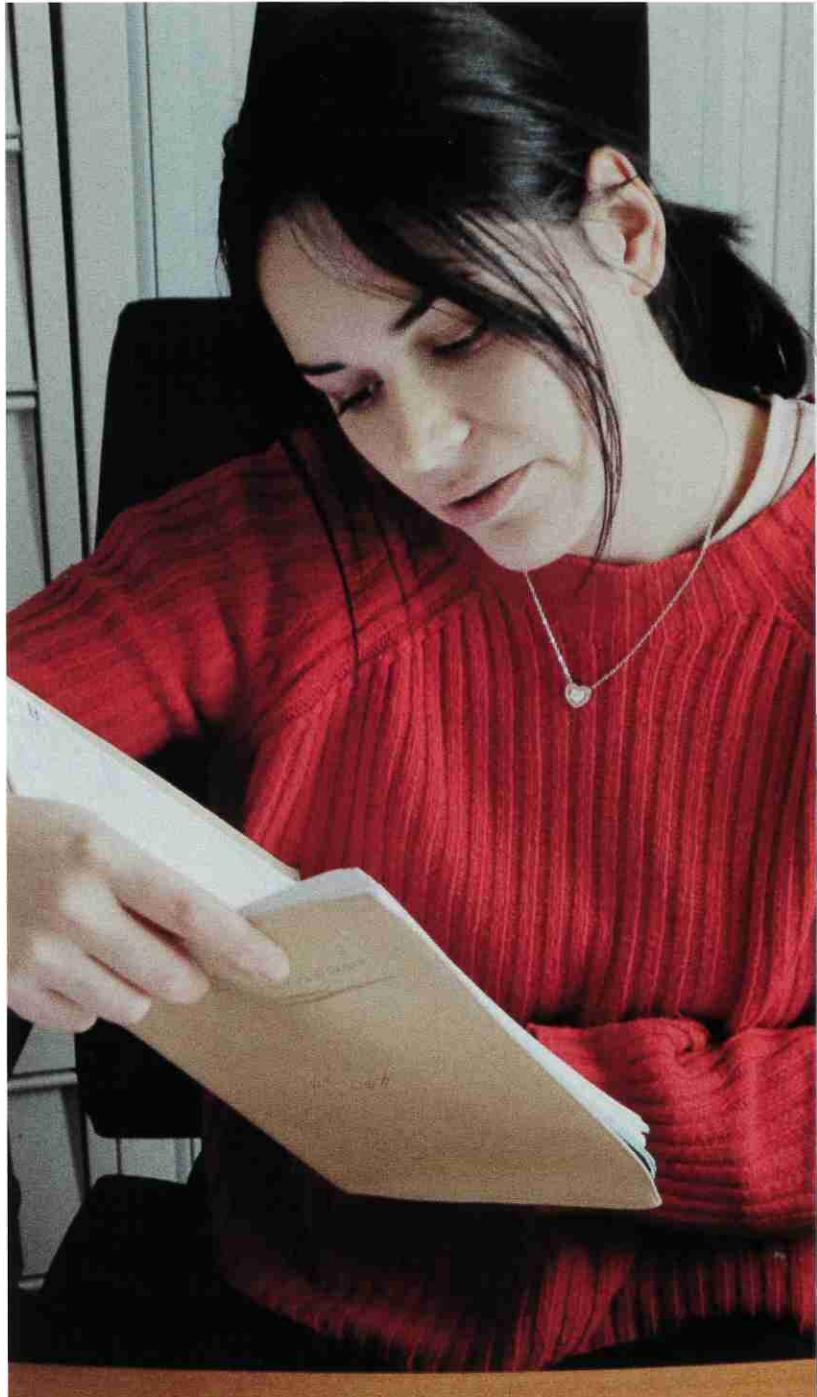
« Les maires ne trouvaient personne. J'ai demandé à être titularisée. Elles ont accepté ; elles avaient vraiment besoin de retrouver rapidement quelqu'un. Elles sont toutes les deux encore en activité. Au début, j'avais peur de me retrouver seule. »

« ÊTRE PROCHE DES GENS, LEUR RENDRE SERVICE »

Accueil du public, gestion du courrier, réponse aux e-mails, paiement des factures, préparation de la paie de l'agent technique (et de la sienne au passage), versement des indemnités des élus, établir les actes d'état civil, préparer les conseils municipaux, rédiger les procès-verbaux ou les arrêtés municipaux : des tâches variées qu'elle fait... en double. Audrey partage sa semaine de 35 heures entre ces deux communes situées à quelques kilomètres l'une de l'autre.

« C'est pratique ! Si j'ai oublié de faire quelque chose ou s'il manque du papier dans l'imprimante, je peux faire l'aller-retour ! On essaye de s'arranger entre nous. Je m'entends très bien avec les deux maires. C'est important d'avoir une bonne relation », précise-t-elle. Dernièrement, elle s'est même prêtée à l'exercice d'écrire un discours de mariage que la maire a personnalisé. « J'ai appris à faire beaucoup de choses et cela m'aide aussi dans ma vie personnelle. Je ne me rendais pas compte de tout ce qu'il y avait à faire. La territoriale, c'est être proche des gens, leur rendre service. »

Si Audrey a un doute, elle ne reste pas longtemps sans solution. « Avant la fin de mon stage, j'avais



Audrey Herlin a toujours son agenda avec elle : c'est sa bible !



« J'ai dû déclarer une naissance récemment ; ce n'était pas arrivé depuis 40 ans ! »

demandé à mes collègues si je pouvais faire des photocopies de tous leurs documents. J'ai vraiment bien fait », dit-elle en me montrant son grand classeur vert. Récemment, elle a dû déclarer une naissance. « Cela n'était pas arrivé depuis 40 ans dans la commune. Bon, il a fallu que je trouve comment faire. » Et si jamais elle n'a pas la réponse ? « Je me tourne vers le groupe Facebook dans lequel il y a 15 000 secrétaires inscrits. Ça m'a sauvé bien des fois. Quoi qu'il arrive, je n'invente rien. Je dis aux gens que je vais me renseigner. Et ils le comprennent bien. » Travailler seule, cela signifie être d'organisée. Elle sort son agenda, fait défiler les pages. « Je l'ai toujours avec moi. C'est ma bible, je note tout : les rendez-vous, les tâches à faire. Je barre à chaque fois que j'ai terminé quelque chose. Je me rassure comme ça ! », dit-elle dans un sourire.

« UNE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES ADMINISTRÉS »

Audrey a suivi les annonces pour faire évoluer son métier. « Je suis contente de voir que ça bouge.

Nous ne sommes pas assez reconnus.

On dit souvent que le maire est responsable de sa commune et des décisions. La secrétaire de mairie aussi. Mes erreurs peuvent impacter la vie des administrés. Si je me trompe, et c'est déjà arrivé, je n'en dors pas la nuit. »

Difficile de décrocher quand on est la seule employée d'une collectivité. « Je ne m'absente pas plus de 15 jours en vacances. Sinon, ce serait trop compliqué pour tout le monde. Et avant mon départ en congés, j'anticipe tout : les paies notamment, que je dois faire avant le 15 du mois. » Si les journées passent vite, la solitude peut se faire pesante. « J'ai tout ce qu'il faut dans les mairies. Je peux me concentrer sur mes tâches administratives. Mais parfois, c'est bien de partager ses doutes, poser des questions à ses collègues. Et c'est vrai qu'on ne voit presque plus d'habitants. Surtout depuis la suppression de la distribution des sacs jaunes pour le tri sélectif – désormais remplacés par des bacs – ; la fréquentation a au moins été divisée par deux. »

PRÈS D'UN TIERS

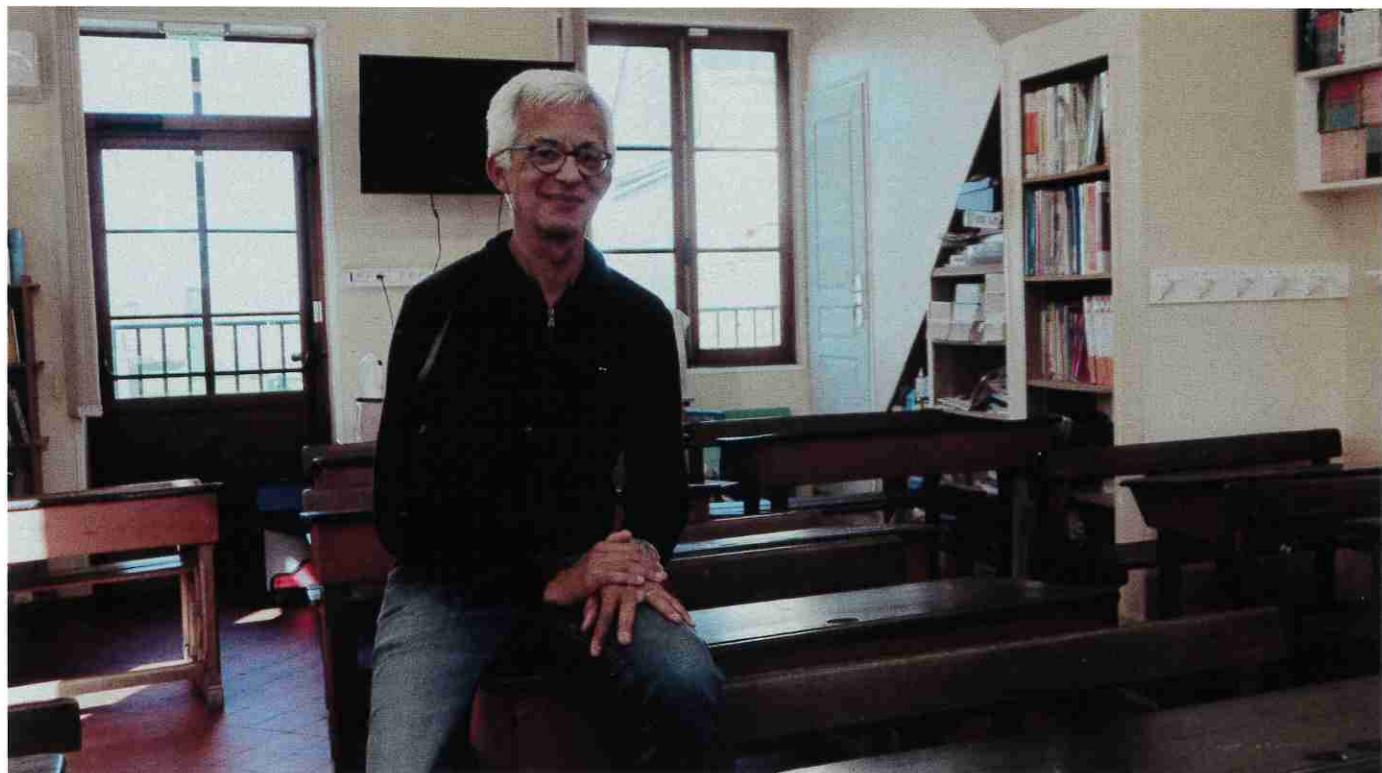
des agents en poste **partiront à la retraite d'ici 2030.**

« LE DERNIER SECRÉTAIRE DE MAIRIE INSTITUTEUR ! »

Pendant ce temps-là dans l'Oise, Jean-Louis Grenier, 60 ans, vient de terminer une réunion. On s'est donné rendez-vous dans sa classe, à Oursel-Maison, commune de 241 habitants. Tableau vert avec la date écrite à la craie, pupitres en bois, dictionnaires et livres rangés sur les étagères : la salle de classe a gardé tout son charme. « *Si les murs pouvaient parler... !* » sourit le professeur des écoles. Avant, il enseignait *ici* à une classe unique, de la GS au CM2. « *J'aimais bien, je faisais ce que je voulais. En 2001, nous avons été regroupés en RPI. Cette année, j'ai 21 CM2.* » Les autres niveaux sont répartis dans les communes alentours, Maulers, Puits-la-Vallée, Lachaussée-du-

Bois-d'Écu et Muidorge. Le bus scolaire s'occupe de déposer les enfants dans les établissements respectifs.

Christophe, un agent de la mairie passe une tête dans la classe. « *C'est toujours bon pour venir chercher les urnes et l'isoloir, Monsieur Grenier ?* », lui demande-t-il. « *Oui, oui. Je serai à Puits-la-Vallée à 14 h* », lui répond celui qui a une autre casquette en dehors des heures de classe. « *Je suis SMI, secrétaire de mairie instituteur, je dois d'ailleurs être le dernier ! Je partage ma semaine entre l'école, et les deux mairies, Oursel-Maison et Puits-la-Vallée.* » 22 heures semaine, lissées sur l'année, en travaillant le mercredi après-midi, le samedi et pendant les vacances scolaires. « *C'est souvent la course. Les*



Jean-Louis Grenier dans sa classe à Oursel-Maison.
Il traverse la cour et se retrouve dans son bureau de secrétaire de mairie.

L'ESSENTIEL DE LA LOI

30 DÉCEMBRE 2023. La loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est promulguée et publiée au Journal officiel. Elle vise à rendre le métier de secrétaire de mairie **plus attractif**. Elle comporte en particulier des **dispositions transitoires** jusqu'au 31 décembre 2027 et des dispositions pérennes à compter du 1^{er} janvier 2028.

La pierre angulaire de cette réforme consiste en la création de la fonction de **"secrétaire général de mairie"** à la place de celle de "secrétaire de mairie".

Évolution des règles de nomination

Des emplois permanents pourront être occupés de manière permanente par des **agents contractuels**, expressément et spécifiquement pour **les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants**. L'article L 332-8 du code général de la fonction publique a été modifié en ce sens.

À titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 2027, pour assurer ces fonctions dans les communes de moins de 3 500 habitants, le maire nomme un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie, sauf s'il nomme un agent pour occuper les fonctions de directeur général des services. Le **secrétaire général de mairie** peut exercer ses fonctions à temps partiel ou à temps non complet.

À partir de 2028, une subdivision démographique sera opérée :

- Dans les communes de moins de 2 000 habitants, ce secrétaire général de mairie sera nommé au bénéfice d'un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B.
- Dans les communes comptant 2 000 habitants et plus, le maire nommera aux fonctions de secrétaire général de mairie un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois classé dans la catégorie A, sauf en cas de nomination d'un agent pour occuper les fonctions de directeur général des services.

Cela signifie qu'à partir de 2028, les autorités territoriales ne pourront plus nommer à cette profession des agents de catégorie C.

Assouplissement de la promotion interne

Par dérogation aux principes de droit commun en matière de promotion interne, jusqu'à fin 2027, les fonctionnaires de catégorie C exerçant en tant que secrétaire de mairie pourront bénéficier d'une promotion interne dans un

cadre d'emploi de catégorie B, sans être tributaires d'un quota. Un décret doit être publié prochainement pour déterminer notamment les conditions d'ancienneté requises dans la fonction liée au secrétariat de mairie.

Par ailleurs, et cette fois à titre pérenne, les statuts particuliers des cadres d'emploi relevant de la catégorie B pourront prévoir (les décrets sont à venir) l'établissement d'une liste d'aptitude accessible aux agents de catégorie C, dans le respect de leur garde d'avancement, ayant validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante à l'exercice de ce métier, également sans conditions de quota.

Instauration d'une formation initiale obligatoire

Les agents qui occupent un emploi de secrétaire général de mairie vont désormais recevoir, **dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste, une formation adaptée aux besoins de la collectivité concernée**, dispensée par le CNFPT.

En outre, en 2024, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport évaluant les formations supérieures préparant au métier de secrétaire de mairie. Ce rapport examinera également la pertinence de la création, au niveau national, d'une filière conduisant à l'obtention d'un diplôme national d'enseignement supérieur préparant au métier de secrétaire général de mairie.

Animation d'un réseau sous l'égide des Centres de Gestion

Une mission d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie est confiée aux centres de gestion (CDG) dans leur ressort territorial. De plus, le président de chaque CDG devra veiller, lors de l'établissement des listes d'aptitude de promotion interne, à ce qu'elles comportent une part minimale de fonctionnaires exerçant cette fonction. Cette proportion devra être déterminée par voie réglementaire.

Avantage d'ancienneté

L'article 8 de la loi dispose que « les agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon ». Cette mesure nécessitera d'être explicitée par décret.

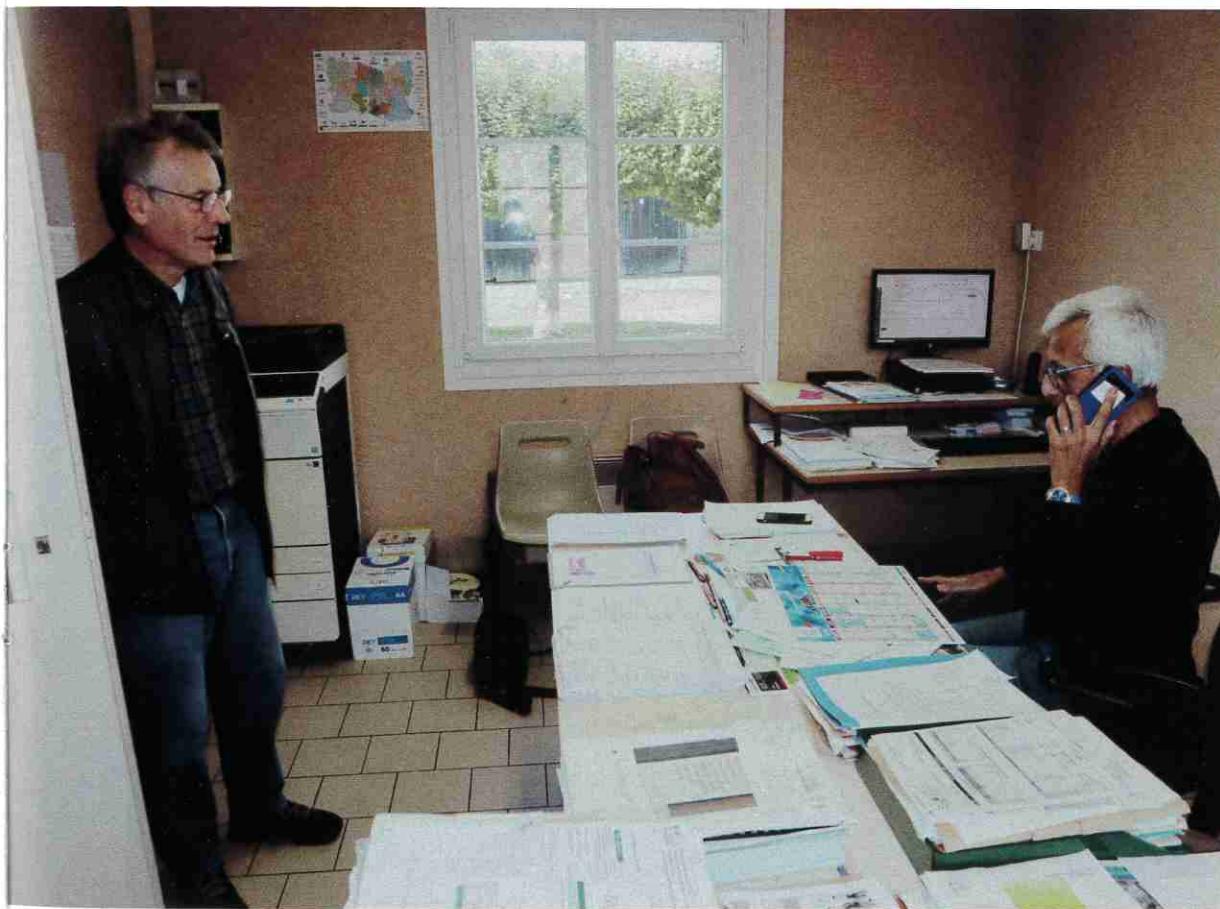
(source Banque des Territoires)

semaines passent vite. Je me lève très tôt, je suis dans ma classe et donc à la mairie, dès 5 h 30 », reconnaît-il.

Un coup d'œil sur sa montre, et il est déjà l'heure de se rendre à Puits-la Vallée où il assure une permanence de 14 h à 18 h. Sa voiture dévale les petites routes de campagnes, au bord desquelles se dressent des éoliennes. Le maire, Dominique Gaudefroy est sur place. Il me fait visiter les lieux. Le bâtiment accueille la classe de moyenne et grande section, mais aussi une bibliothèque gérée par une ancienne institutrice. « On a refait l'isolation, installé une pompe à chaleur, mis une rampe d'accessibilité, liste le maire de cette commune de 204 habitants. Le plus gros investissement de la commune ? L'assainissement et l'installation d'une station d'épuration avec des roseaux. »

RIGUEUR, DISPONIBILITÉ ET ANONYMAT

Une des missions du jour : déposer un dossier de subventions pour le petit patrimoine d'intérêt local. Mais avant de s'y atteler, Jean-Louis Grenier ouvre le courrier, répond aux mails et/ou au téléphone, reçoit un couple d'habitants qui vient chercher un acte de naissance pour refaire une carte d'identité. Ils en profitent au passage pour demander au maire des nouvelles du projet de columbarium. « Il y a des fois, on ne voit personne », reprend Jean-Louis Grenier alors que le couple repart. « Ah ben tiens, un de mes anciens élèves a eu mon message, il vient me voir pour faire le point sur ses notes, lance-t-il. Je me tiens au courant de leur intégration. Ils passent d'une classe de 21 à un collège de 400... J'en renvoie certains



Les mercredis après-midi, Jean-Louis Grenier assure sa permanence de secrétaire de mairie à Puits-la-Vallée, commune de 204 habitants.



Réactif, disponible, organisé : Jean-Louis Grenier est essentiel pour la vie de la commune.

pour quelques heures de soutien. Ils savent où me trouver. Les enfants ne sont plus les mêmes qu'avant. Il faut s'adapter. » De l'adaptation, il en faut aussi pour être secrétaire de mairie. « Au début, je ne pensais pas endosser les deux casquettes. Mais Mme Langlois, celle que j'ai remplacée m'a dit "ah si ! il faut absolument que tu le fasses". C'est une tradition. »

Enfant du pays, celui qui « n'a jamais quitté le canton » a toujours voulu travailler dans le service public. « C'est le meilleur secrétaire de mairie du département, s'exclame le maire de Puits-la-Vallée, avec une certaine fierté. Il aide les autres collègues ; il fait des formations. Il est rigoureux, avec lui ça ne traîne pas ! Et il est disponible. » Il est 16 h passée, Jean-Louis Grenier cherche à joindre le centre de trésorerie à Saint-Just-en-Chaussée. « Depuis que le centre de Froissy a fermé, puis celui de Breteuil, on est vraiment des anonymes, on ne se connaît plus », regrette-t-il avant de faire le bilan de son métier. « On nous a dit qu'avec la dématérialisation, ça irait plus vite, mais je trouve qu'on a alourdi les démarches. Et tout ça, pour faire des économies. Mais est-ce de bonnes économies ? » s'interroge-t-il. Bras droit des élus, médiateur, à l'écoute des gens et des élus, Jean-Louis Grenier est un maillon essentiel à la vie d'une collectivité. Un travail que les parlementaires ont voulu mettre en lumière en adoptant une loi revalorisant le métier de secrétaire de mairie. « C'est bien, évidemment. Mais c'est comme s'ils avaient découvert qu'on existait. » À 60 ans, le secrétaire de mairie instituteur pense (parfois) à la suite. « Quand j'arrêterai, j'arrêterai tout. » Mais que les élus, élèves et parents se rassurent, ce n'est encore pour maintenant !

Pour aller plus loin :

Secrétaires généraux de Mairie de l'Oise
12 portraits d'une passion commune,
Stéphane Menu, journaliste



Parole d'experte

« UNE FONCTION INDISPENSABLE, CLÉ DE VOÛTE D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE »

Murielle FABRE, maire de Lampertheim (67) et secrétaire générale de l'Association des maires de France

PLUSIEURS MOIS SE SONT ÉCOULÉS DEPUIS LA LOI "SECRÉTAIRES DE MAIRIE". QUEL PREMIER BILAN DRESSEZ-VOUS ?

Le 1^{er} bilan à mon sens positif concerne la visibilité faite à ce métier spécifique et unique dans la fonction publique territoriale, grâce notamment aux travaux parlementaires et à l'écho qu'ils ont eu, permettant aussi de faire connaître ce métier. Le 2nd, lié aux 26 propositions que nous avions faites, ont majoritairement eu une traduction législative en décembre 2023, faisant montre de la pertinence de nos travaux. Il y avait beaucoup d'attentes des secrétaires généraux de mairie (SGM) mais également des employeurs territoriaux pour la revalorisation de ce métier. Cela ressort de mes déplacements dans les départements, c'est un sujet de la ruralité fréquemment abordé dans les associations départementales de maires où je me déplace. Mais difficile aujourd'hui d'en tirer les conséquences ou application sur le terrain, les décrets d'application n'ayant été que publiés en juillet dernier. Les points saillants portent notamment sur le recrutement en catégories A et B, le plan de requalification des catégories C, la formation, l'avancement spécifique d'échelon et sont des premiers pas. Des premiers grands pas.

IL RESTE DES POINTS SUR LESQUELS VOUS N'AVEZ PAS EU DE RÉPONSES. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LESQUELS ET CE QUE VOUS ATTENDEZ DU GOUVERNEMENT ?

Il est vrai que toutes nos attentes n'ont pas abouties. Je pense plus particulièrement au statut d'emploi, qui aurait permis de répondre à nombre de difficultés

d'application comme la question des C1 ou encore la rémunération. Les freins devront être levés pour permettre une juste revalorisation de ce métier à la hauteur des enjeux. C'est une fonction indispensable, clé de voûte d'une organisation municipale sur laquelle les maires ruraux s'appuient au quotidien. Les forts départs en retraite attendus, les difficultés actuelles de recrutement nécessitent de renforcer les potentielles cohortes de candidats à cet emploi. Le rapport sur les filières universitaires permettra des axes de travail sur les filières type DU ou licence professionnelle qui fonctionnement très bien dans certains départements (lire aussi pages 38 et 39). Il faut qu'il soit lancé rapidement.

LE CNFPT A LANCÉ DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FORMATION, CELA VA DANS LE BON SENS. MAIS COMMENT CELA S'ORGANISE ? COMMENT BIEN CONCILIER FORMATION ET PRISE DE FONCTION ?

La formation reste essentielle pour les agents, de surcroît pour les secrétaires généraux de mairie. Plusieurs axes possibles, au-delà des formations ou temps d'information en visioconférence, pour permettre aux SGM de partir en formation notamment longue, il faut pouvoir les remplacer. C'est pourquoi nous avons proposé de généraliser la compétence "service de remplacement" des centres de gestion en compétence obligatoire. Là aussi, force est de constater que lorsque cela est mis en place, cela fonctionne. Cela doit aussi être impulsé par les maires, employeurs, qui ont conscience de la nécessaire formation de leur agent pour accroître leur compétence et donc de l'efficacité dans les missions qu'ils rendent.

L'idée

Secrétaire de mairie en milieu rural : ça s'apprend !

Issu d'un partenariat inédit entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de la Vienne, les associations des maires 79 et 86, les départements 79 et 86, l'institut de préparation à l'administration générale de Poitiers (IPAG) et la Région Nouvelle-Aquitaine, ce diplôme universitaire Métiers administratifs territoriaux en milieu rural a accueilli sa deuxième promotion en septembre dernier. Elle a pour but de répondre en priorité aux besoins de recrutements des communes de ces deux départements.

En quoi consiste ce diplôme universitaire ?

Ce diplôme s'adresse à celles et ceux qui souhaitent intégrer les collectivités en milieu rural pour exercer des missions administratives polyvalentes. « Nous sommes face à un problème de recrutements, dû à de nombreux facteurs, dont l'attractivité du métier, le salaire. Le métier est en tension et peu connu. On imagine que l'on va tenir l'agenda du maire ou réserver la salle des fêtes. Or, le métier est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît : on touche à l'état civil, à l'urbanisme, la gestion du budget en passant par la préparation des conseils municipaux ou la rédaction des arrêtés du maire, » note Ludovic Faucomprez, responsable emploi au centre de gestion des Deux-Sèvres.

Combien d'étudiants ont été accueillis cette année ?

42 étudiants ont fait leurs pré-inscriptions le 30 septembre dernier. « 18 étudiants viennent des Deux-Sèvres,

18 de la Vienne, deux de Charente et deux de Vendée. L'année dernière, ils étaient 37. Nous sommes dans une bonne dynamique. La moyenne d'âge des élèves est de 40 ans », précise Ludovic Faucomprez.

Quel est le profil des candidats ?

« Certaines collectivités envoient des agents suivre cette formation. Cela montre qu'il y a une volonté d'anticiper les prochains départs en retraite et les futurs remplacements », rappelle-t-il. Des demandeurs d'emploi, en parcours de reconversion, font aussi partie de cette nouvelle promotion. Mais avant de s'inscrire, ils ont passé des tests (informatique, connaissances des collectivités territoriales) et un oral devant un jury. « Nous voulons maintenir un niveau d'exigence pour intégrer ce diplôme afin de ne pas mettre les étudiants en difficulté ou en échec. Ce métier nécessite une large palette de connaissances : ils étudient le droit

« Le concours ne suffit plus pour être recruté dans une collectivité. C'est pourquoi, nous avons fait le choix de donner aux étudiants un coup de pouce, leur apporter des compétences.

Charge à eux de transformer l'essai en passant par le concours et pérenniser leur situation. »

public, les finances publiques et des enseignements plus techniques », ajoute-t-il. Sans oublier le critère principal auquel le jury est très attaché : « la motivation des candidats. Elle est essentielle. Il faut qu'ils se projettent dans leur futur poste qu'ils occuperont, en milieu rural ».

Avec quels acteurs ce diplôme a-t-il été créé ?

Les deux centres de gestion des Deux-Sèvres et de la Vienne ont sollicité l'IPAG, l'institut de préparation à l'administration générale qui dépend de l'université pour mettre en place ce diplôme. « Nous l'avons co-construit avec la région Nouvelle-Aquitaine, les deux départements (Deux-Sèvres et Vienne), les associations des maires, les deux centres de gestion et l'IPAG, tous financeurs. Le coût avoisine les 70 000 € par an. »

Comment se déroule la formation ?

Les étudiants suivent les cours les lundis et mardis en alternance entre l'université de Poitiers et celle de Niort. « Nous avons fait en sorte d'alléger les emplois du temps. Les cours se déroulent donc de 9 h à 16 h. Ils devront effectuer trois mois de stage et ils sont en charge de leurs recherches », précise Ludovic Faucomprez. Après le stage, les étudiants présentent un mémoire devant un jury afin de valider le diplôme dans sa globalité. L'année dernière, 35 élèves sur 37 l'ont validé. « 83 % des diplômés sont en poste actuellement en majorité dans les deux départements », précise Anne Augait, responsable

communication des centres de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Où peuvent-ils postuler après avoir validé leur diplôme ?

À l'issue de cette formation, les candidats pourront effectuer dans un premier temps des missions de remplacement, par exemple. « Dans cinq à dix ans, il y aura beaucoup de départs à la retraite des secrétaires de mairies. Ce diplôme permet de donner une palette de compétences aux étudiants : ils auront plus de facilités sur le marché du travail pour les remplacer », ajoute Anne Augait.



© CDC 79